

*Protection de l'environnement—Loi*

Permettez-moi de vous faire part d'un fait qui m'a renversée. Je sais bien que le député va bondir et demander une fois de plus ce que nous avons fait pendant 16 ans. Mais je crois que le public commence à se fatiguer de cette rengaine et préférerait savoir ce que font les conservateurs. De toute façon, j'ai prévu la question et répondu à l'avance.

J'ai été plutôt renversée d'apprendre que 24 ministères fédéraux interviennent dans l'application de 57 lois qui régissent l'environnement. Pas étonnant que les Canadiens s'y perdent lorsqu'ils veulent savoir s'ils peuvent se baigner ou boire l'eau du robinet sans danger. Le gouvernement propose une loi qui doit normalement rationaliser la situation, mais le projet de loi dans sa forme actuelle fera que 24 ministères fédéraux appliqueront 55 lois. Trois lois seront fondues en une seule, si bien que le nombre de lois sera ramené à 55.

C'est un progrès. Minime, mais c'est un progrès. Je pense beaucoup aux bébés, ces temps-ci. Aussi, je dirais que c'est un pas de petit enfant, mais ce n'est pas un pas en avant. C'est un pas d'enfant pour l'homme et pour l'humanité, mais nous appuierons cette mesure.

Nous sommes en faveur du dispositif qui est prévu pour évaluer les répercussions des nouveaux produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement. C'est pourquoi, à titre de critique du domaine de la santé, je me fais un plaisir de parler de ce projet. Nous croyons que l'efficacité de toute loi repose sur la mise en place d'un système permettant d'évaluer les répercussions ultimes des nouveaux produits chimiques sur la santé humaine.

La grande lacune de cette mesure législative, c'est qu'elle ne traitera pas des produits chimiques existants. Il y a de quoi se préoccuper si l'on songe que les engrais, les herbicides et autres produits chimiques semblables seront soustraits à l'application de cette loi. Le projet permettra néanmoins d'évaluer 60 000 produits chimiques actuellement en usage.

Si nous songeons aux ressources financières affectées à cette évaluation, nous nous demandons s'il est vraiment pratique de croire qu'avec les 2 ou 3 millions de dollars que chacun des trois ministères mettront de côté, nous aurons effectivement les moyens voulus d'évaluer 60 000 produits chimiques utilisés actuellement et ceux qui viendront bientôt sur le marché. Dans de nombreux cas, il est presque impossible de le faire.

Nous reconnaissons également que le projet de loi permettra au moins à la population de commencer à comprendre quels sont les effets des produits chimiques utilisés actuellement, mais nous craignons fort que les ressources financières ne soient simplement pas disponibles.

Nous croyons également que le ministre, au lieu de se permettre des remarques préliminaires plutôt décousues dans le projet de loi C-74, aurait dû donner suite à sa promesse de présenter une déclaration des droits de l'environnement. Il en a parlé dans le passé et nous nous attendions à ce qu'il en soit question dans ce projet de loi. En toute franchise, le ministre n'a pas tenu ses promesses.

Je suis persuadée qu'une autre question intéressera ceux qui s'occupent des droits de la personne et de la politique étrangère du Canada. Il est plutôt bizarre que nous présentions un projet de loi tendant à mettre en place des mécanismes destinés à interdire un produit chimique donné au Canada, mais que rien

ne permette d'interdire l'exportation de ce produit vers d'autres pays, plus particulièrement le tiers monde.

En d'autres termes, lorsqu'on prétend qu'un produit chimique donné ne devrait pas être utilisé au Canada, car il pourrait causer le cancer, des mutations chez les enfants de femmes exposées à ce produit ou d'autres problèmes de santé, on oublie qu'il causera également ces mêmes problèmes dans d'autres pays. Selon nous, il est immoral que le projet de loi C-74 ne renferme pas une disposition interdisant la production et l'exportation à l'étranger de tout produit chimique dont la vente et la production sont interdites au Canada. Il est inadmissible pour le Canada d'affirmer qu'un produit chimique donné n'a pas sa place au Canada, mais qu'il convient parfaitement pour le tiers monde. Je suis persuadée que mon collègue de Toronto sera d'accord avec cette évaluation et qu'il souscrira aux amendements que nous allons présenter.

En outre, nous nous inquiétons vivement des pouvoirs discrétionnaires du Ministre.

[Français]

On sait déjà depuis plus de trois ans, et le gouvernement est en train de faire une quatrième année de son mandat, que ce gouvernement et ce ministre n'ont fait aucune tentative pour introduire à la Chambre en deuxième lecture aucun projet de loi sur l'environnement.

Monsieur le Président, on peut voir qu'on soupçonne un peu que le ministre lui-même quand il se donne trop de pouvoir, trop de discrétion ministérielle, que cela pourrait créer des problèmes.

Lorsqu'on regarde dans la section 29.4, la ou la ministre ont le droit de soustraire à une demande de renseignements sur la toxicité s'il dit qu'il n'en n'a pas besoin. Alors, si un nouveau produit chimique arrive sur le marché et que le ministre dit: Bon, il n'y a pas de problème, c'est une bonne compagnie, je connais les gars de la compagnie, je ne veux pas que ce soit examiné. Il a le droit de retirer le processus, comme ça, sans aucune possibilité des citoyens et des citoyennes de faire appel. De cela, nous avons peur. Car nous savons que si le ministre qui n'a, jusqu'à maintenant, introduit aucun projet de loi au sujet de l'environnement n'a pas eu le courage depuis trois ans de faire la lutte pour l'environnement, on ne veut pas lui donner la chance maintenant d'avoir sa discrétion personnelle.

Une autre section, la section 37.2, Parties A) et B), laisse au ministre la possibilité d'extensionner, de faire une extension, de dire que n'importe quel produit chimique peut être retranché des règlements, s'il le veut. Cela nous fait un peu peur car nous n'avons pas confiance en ce ministre étant donné qu'il s'est fait traîner les pieds depuis trois ans et nous ne voulons pas lui accorder trop de discrétion.

Comme je l'ai suggéré, monsieur le Président, nous appuierons la législation, mais nous allons aussi mettre le ministre sur ses gardes, à savoir, que nous ne sommes pas satisfaits de ses paroles, de sa rhétorique, nous préférons avoir plus d'action concrète, substantive et financière. Parce qu'avec le peu de fonds qu'il dépense maintenant c'est trop peu pour protéger notre environnement.

Sur ces dernières paroles, je me vois obligée de terminer.